



# PROGRAMME D' ACTIONS DU BASSIN DE L'ISLE

Version du 23 mai 2024

# Sommaire

<b>Préambule</b>		page 3
<b>Le cadre de référence</b>	Une vision partagée	page 4
	Une stratégie d'action équilibrée	page 8
	Un dispositif de gouvernance représentatif	page 9
<b>Les actions</b>	Le tableau des actions	page 11
	La carte des actions	page
	Les résultats attendus du programme	page
	Les fiches-actions	page
<b>Signatures</b>		page

# Préambule

Le présent programme d'actions est le fruit d'un processus de co-construction qui a réuni, entre 2021 et 2024, plus de 130 structures volontaires porteuses d'intérêts et de points de vue différents et toutes concernées par le territoire du bassin versant de l'Isle.

Ce processus a été coordonné par le Préfet de la Dordogne, en tant que Préfet coordonnateur du bassin de la Dordogne, et par EPIDOR, l'Etablissement public territorial du bassin de la Dordogne. Après un travail préalable d'écoute d'acteurs, d'état des lieux et de diagnostic, la construction du programme d'actions s'est appuyée sur une étude des leviers d'action pertinents à mobiliser.

Elaboré dans le respect du cadre national des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) défini par l'instruction ministérielle du 7 mai 2019 et son additif du 17 janvier 2023, **le programme d'actions fixe un cadre de référence pour l'action en commun** et **prévoit la mise en œuvre d'actions concrètes** permettant d'atteindre dans la durée l'équilibre entre besoins et ressources, intégrant les bonnes fonctionnalités des écosystèmes aquatiques, anticipant et s'adaptant au changement climatique.

# Le cadre de référence

## 1. Une vision partagée

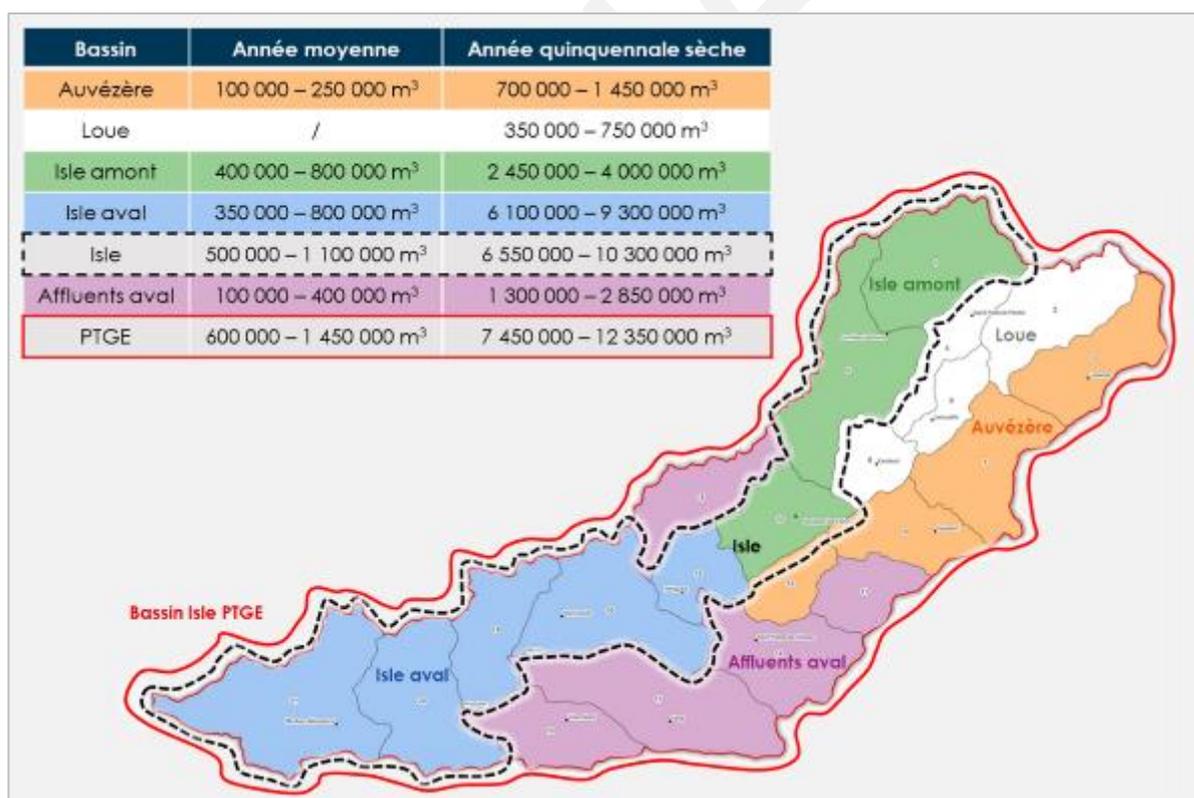
### Une vision partagée du territoire, de son état et ses enjeux

Le programme d'actions du PTGE de l'Isle concerne l'ensemble du bassin de l'Isle à l'amont de la confluence avec la Dronne.

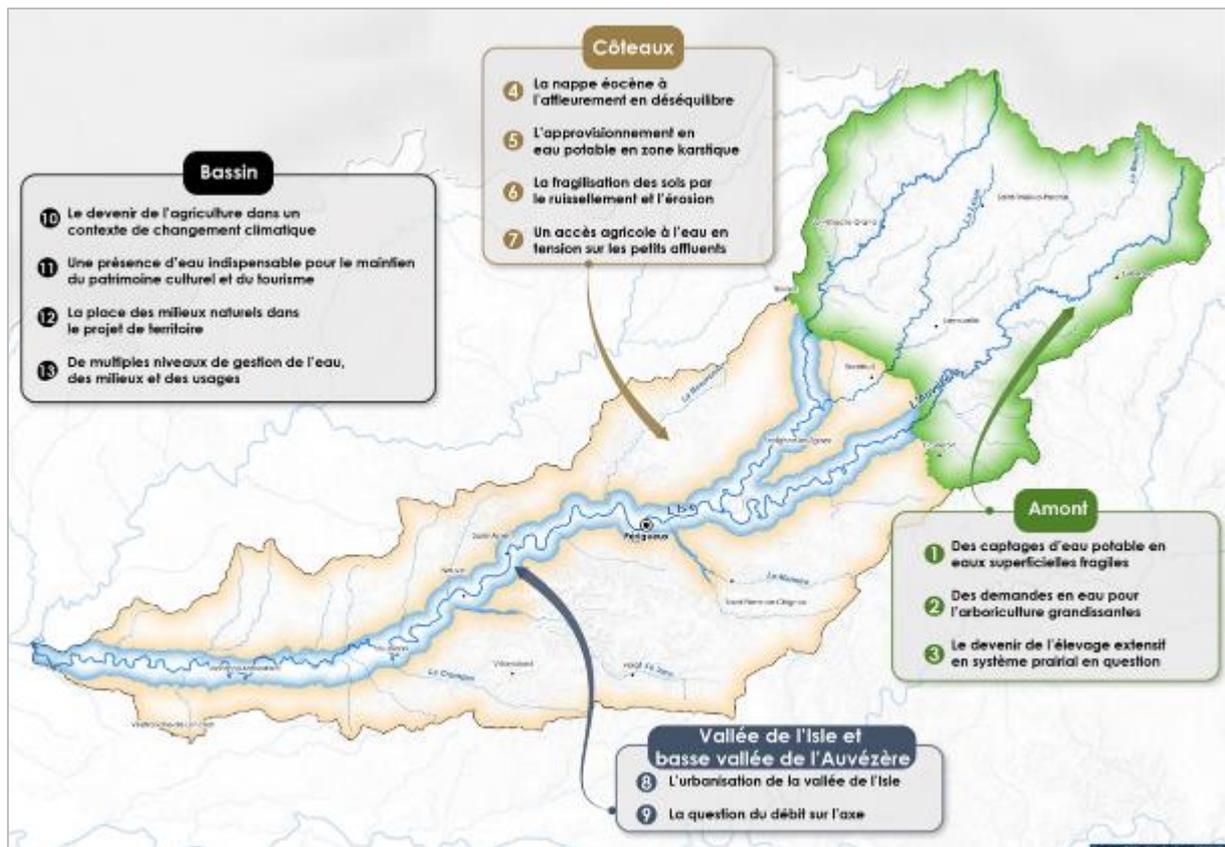
L'état du territoire et les enjeux actuels et futurs en termes de gestion de la ressource en eau auxquels il faudra faire face ont été partagés et sont décrits dans les documents de la phase 1 (rapport et synthèse des enjeux).

En particulier, les acteurs du PTGE se sont accordés sur une **estimation du déficit quantitatif en eaux superficielles à l'horizon 2050** et **13 enjeux territorialisés**.

### ESTIMATION DU DÉFICIT QUANTITATIF EN EAUX SUPERFICIELLES À L'HORIZON 2050



## 13 ENJEUX TERRITORIALISÉS



### Une vision partagée de la voie à prendre

Le programme d'actions du PTGE de l'Isle poursuit **trois objectifs stratégiques**, définis en 2021, dans le document de présentation du bassin de l'Isle et de la démarche d'élaboration du PTGE :

#### OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Tirer le meilleur parti de la ressource en eau disponible et mobilisable et aider l'adaptation des exploitations et des filières pour garantir un avenir de l'agriculture dans le bassin versant en contribuant à la souveraineté alimentaire.

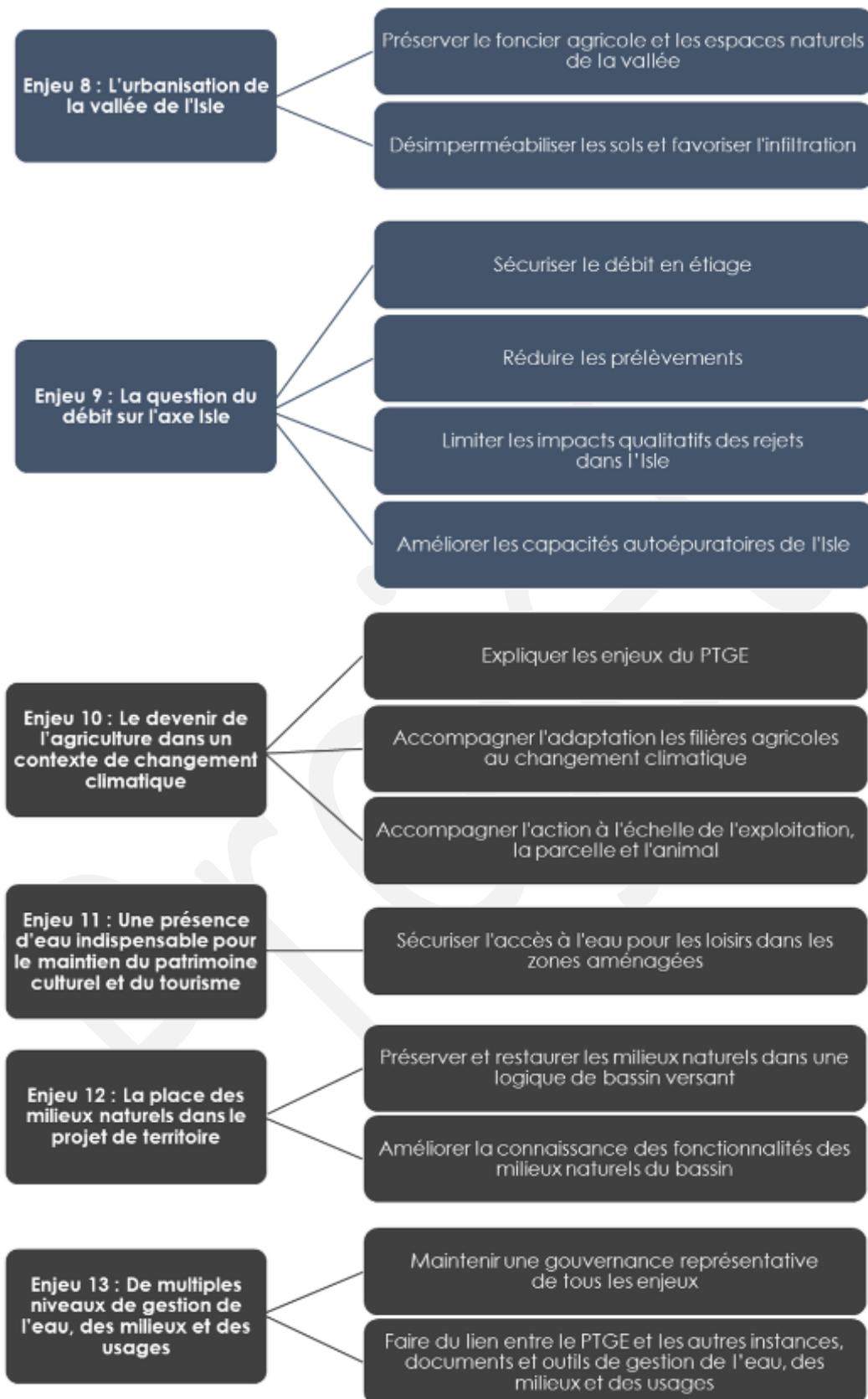
Préserver une ressource en eau suffisante pour assurer la sécurité de l'approvisionnement en eau potable et améliorer les conditions d'environnement pour conforter les autres usages de l'eau importants pour le territoire.

Améliorer l'état environnemental des cours d'eau, des milieux aquatiques et des zones humides pour préserver et renforcer leur potentiel de biodiversité et leur capacité à fournir une ressource en eau de qualité.

Des **orientations** ont été définies pour chacun des 13 enjeux du PTGE, comme des voies préférentielles à prendre.

## ORIENTATIONS





## 2. Une stratégie d'action équilibrée

### Des principes

La stratégie d'action du PTGE est fondée sur le respect de **trois principes** :

#### PRINCIPES

L'eau est un bien commun, à préserver ensemble, chacun doit fournir des efforts.

Le cycle de l'eau et le bassin versant sont les concepts fondateurs de la démarche, les actions doivent en tenir compte et garantir la solidarité amont-aval et côteaueux-axe.

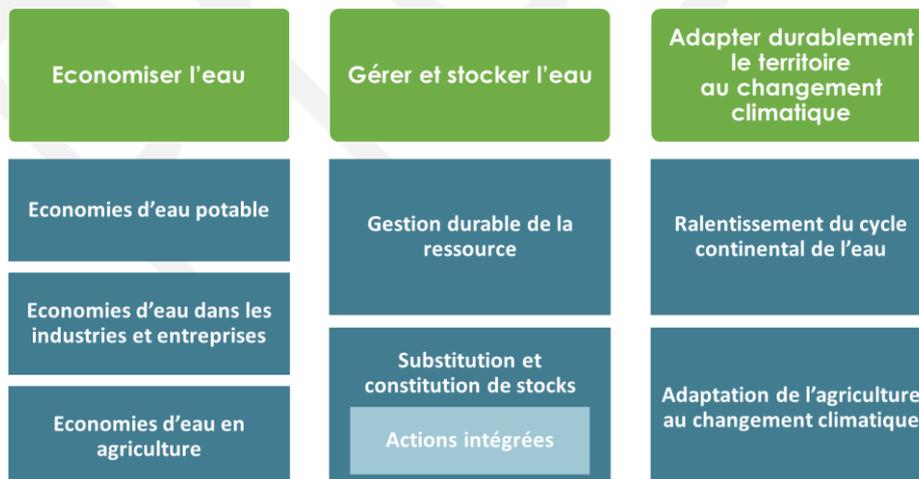
La réussite de la stratégie d'action dépend de la mise en œuvre de l'ensemble des actions, l'engagement de chacun dans le PTGE doit être actif.

### Des actions

La stratégie d'actions du PTGE est composée d'**actions** qui :

- Répondent aux objectifs stratégiques et aux orientations correspondant aux 13 enjeux ;
- Sont compatibles avec l'ensemble des 13 enjeux ;
- Forment un ensemble équilibré selon **trois axes**.

#### AXES



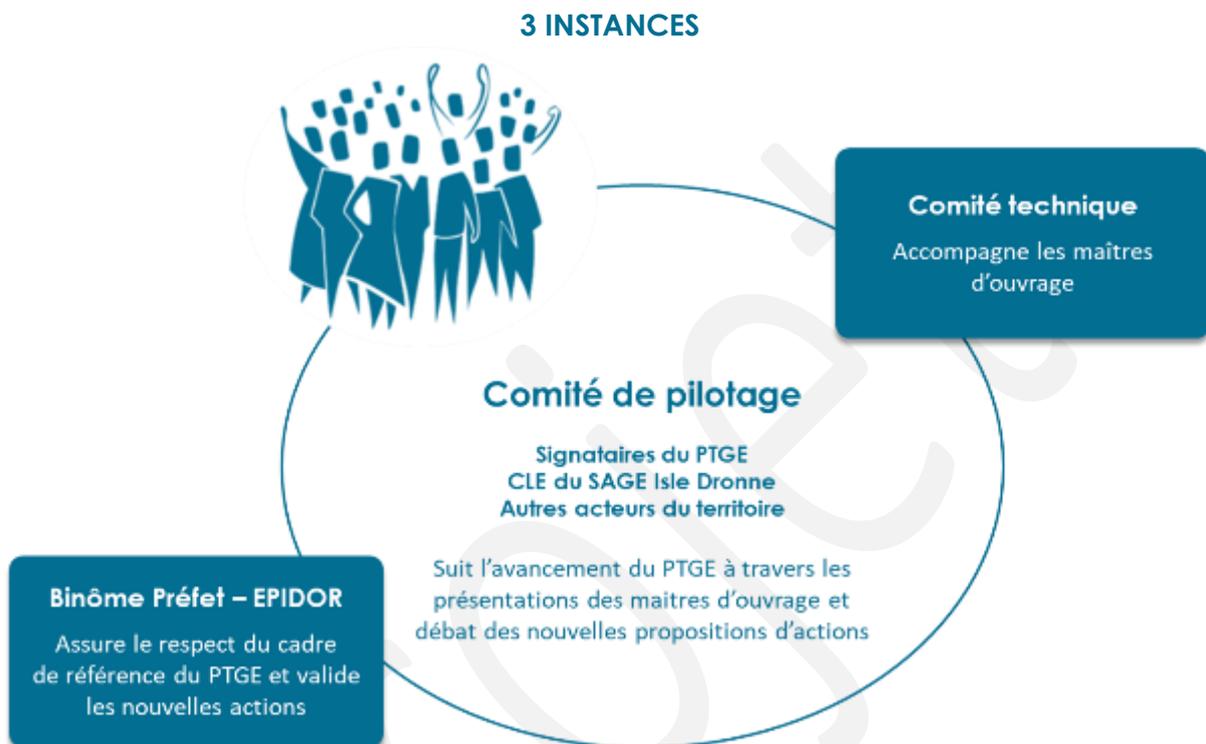
Certaines **actions dites « intégrées »** cherchent à répondre concomitamment à plusieurs enjeux.

D'autres **actions permettent de poursuivre la co-construction du programme** à travers la précision du diagnostic et l'identification de nouvelles actions.

### 3. Un dispositif de gouvernance représentatif

Le dispositif de gouvernance du PTGE est représentatif des acteurs du territoire et respecte les responsabilités existantes (Etat, collectivités, entreprises...).

Il s'appuie sur **trois instances** distinctes pour garantir le respect du cadre de référence du programme, la mise en œuvre de actions et la poursuite de la co-construction. L'animation de ces instances fait l'objet d'une fiche-action.



#### Une instance responsable de la coordination et la validation : le binôme Préfet – EPTB

**Le binôme Préfet coordonnateur du bassin – EPIDOR (structure porteuse)**, président le comité de pilotage, est garant du respect du cadre de référence du PTGE de l'Isle concernant notamment l'équilibre du programme d'actions, les engagements pris, l'écoute et la concertation. Il valide les éventuelles évolutions du programme.

Il se réunit au moins une fois par an.

#### Une instance de partage et concertation : le comité de pilotage et ses groupes de travail

**Le comité de pilotage** réunit les signataires du programme d'actions et les membres de la Commission locale de l'eau du SAGE Isle-Dronne. Il est également ouvert à l'ensemble des acteurs du territoire. Il est co-présidé par le Préfet et le président d'EPIDOR.

Lors des réunions du comité de pilotage, le comité technique présente l'avancement général du PTGE et les maîtres d'ouvrage présentent l'avancement de leurs actions. Des propositions d'actions nouvelles peuvent être partagées et débattues.

Le cas échéant, les membres du comité de pilotage sont réunis en groupes de travail sur des sujets thématiques ou territoriaux.

Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par an.

### **Une équipe de facilitation : le comité technique**

**Le comité technique** réunit :

- EPIDOR, structure porteuse
- L'Etat : DREAL Nouvelle-Aquitaine, DRAAF Nouvelle-Aquitaine et DDT de la Dordogne, coordinatrice du bassin
- L'Agence de l'eau Adour-Garonne, cofinancier
- L'Office français de la biodiversité
- Le secrétariat du SAGE Isle-Dronne
- Le Conseil départemental de la Dordogne
- La Chambre d'agriculture de la Dordogne, porteuse de l'OUGC de la Dordogne

Le comité technique est au service des acteurs du territoire. Il accompagne les maîtres d'ouvrage dans la mise en œuvre des actions. Il collecte les valeurs des indicateurs de réalisation des actions.

Il se réunit au moins deux fois par an.

## **Les actions**

- 1. Le tableau des actions**
- 2. La carte des actions**
- 3. Les résultats attendus du programme**
- 4. Les fiches-actions**

Projet

**Signatures**

Projet